

OENOCLEAN MULTI USAGES

1 – Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Dénomination commerciale : OENOCLEAN MULTI USAGES

Utilisation : Détergent alcalin pour nettoyage manuel

Fournisseur : Œnologie IMMELE SAS - 10, rue du Stade - 68240 SIGOLSHEIM
Tél. 00 33 (0)3 89 47 32 33 - Fax 00 33 (0)3 89 47 33 34
Courriel : sigolsheim@oenoliaconseil.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59

2 – Identification des dangers

Classification de la préparation selon la directive n° 1999/45/CE
Préparation classée comme dangereuse selon la directive n° 1999/45/CE

Classe de danger / Catégorie de danger : Xi - Irritant

Phrase de risque R : R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque une irritation qui peut durer plus de 24 heures
En cas de contact avec la peau, il provoque une inflammation importante avec érythème, escarres ou d'œdèmes.

3 – Composition / information sur les composants

Nom de la substance	N° Index	N° d'enr. REACH	N° CE	N° CAS	Concentration	Classification
2-Butoxyéthanol	603-014-00-0	/	203-905-0	111-76-2	> 5 <= 10%	Xn (nocif); R20/21/22 Xi (irritant); R36/38
Métasilicate de disodium	/	01-2119449 811-37-xxx	229-912-9	10213-79-3	> 1 <= 5%	C (corrosif); R34 Xi (irritant); R37
Pyrophosphate de potassium	/	01-2119489 369-18-xxx	230-785-7	7320-34-5	> 1 <= 5%	Xi (irritant); R36
EDTA	607-428-00-2	01-2119486 762-27	200-573-9	64-02-8	> 1 <= 5%	Xn (nocif); R22 Xi (irritant); R41
Sodium 2-ethylhexylsulfate	/	/	204-812-8	126-92-1	> 0,1 <= 1%	Xi (irritant); R38 Xi (irritant); R41
Hydroxyde de potassium	019-002-00-8	/	215-181-3	1310-58-3	> 0,1 <= 1%	C (corrosif); R35 Xn (nocif); R22

Pour le texte complet des phrases R, voir point 16.

OENOCLEAN MULTI USAGES

4 – Premiers secours

En cas d'inhalation : Aérer la zone. Déplacer la victime dans un endroit aéré et la maintenir au repos. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures souillés.
Laver abondamment avec de l'eau savonneuse les zones qui ont été en contact avec le produit, même celles soupçonnées.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment à l'eau claire en écartant les paupières pendant au moins 10 minutes.
Protéger l'œil avec une gaze stérile.
Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Non dangereux. Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de la paraffine médicinale liquide. Consulter un centre anti poison ou un médecin en cas de malaise.

5 – Mesure de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, CO_2, mousse, poudre chimique en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau. Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les récipients exposés au feu.

Dangers particuliers : Aucune donnée disponible

Equipements de protection : Utiliser une protection pour les voies respiratoires. Porter un casque de sécurité et des vêtements de protection complets.
L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction.
Vous pouvez également utiliser un appareil respiratoire autonome, surtout si vous travaillez dans un espace clos ou mal ventilés, ou en cas d'utilisation d'un extincteur halogéné (fluobrene, Solkane 123, naf etc.)
Refroidir les récipients avec un jet d'eau.

6 – Mesure à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles : Eloigner les personnes non indispensables de la zone de rejet.
Porter des gants et des vêtements protecteurs.
Eliminer toutes les flammes libres et toutes sources possibles d'allumage.
Ne pas fumer.
Assurer une ventilation adéquate.
Evacuer la zone dangereuse et, si nécessaire, consulter un spécialiste.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles : Contenir les pertes avec de la terre ou du sable.
Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.
Eliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes de nettoyage : Ramasser rapidement le produit pour la réutilisation, si possible, ou l'élimination. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.
Laver abondamment le résidu avec de l'eau.

7 – Manipulation et stockage

Manipulation : Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.
Manipuler le produit avec une extrême prudence.

Stockage : Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants en position verticale et sécurisée pour éviter la possibilité de chutes ou de chocs.
Conserver dans un endroit frais, sec et ventilé, loin de toute source de chaleur.
Eviter l'exposition directe au soleil.

8 – Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'exposition :

<u>2-Butoxyéthanol :</u>

<u>TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air au poste de travail (D)</u>
Valeur: 20 ppm / 98 mg / m³
Catégorie: 4 (II)
Remarques: H, Y
Date d'émission: 02/07/2009

<u>TRGS 903 - Valeurs limites biologiques (D)</u>
Paramètre: butossiacetico acide / Urée / pour exposition continue
Valeur: 100 mg / l
Date d'émission: 31/03/2004

<u>STEL (EC)</u>
Valeur: 50 ppm / 246 mg / m³
Remarques: H
Date d'émission: 08/06/2000

<u>Valeur limite (8 heures) (EC)</u>
Valeur: 20 ppm / 98 mg / m³
Remarques: H
Date d'émission: 08/06/2000

OENOCLEAN MULTI USAGES

Métasilicate de disodium :	Aucune donnée disponible
Pyrophosphate de potassium :	**Limites d'exposition professionnelle:** Poussières générales (Belgique, Allemagne, ACGIH) TLV-TWA (8 h): 10 mg / m³ (inhalable) - 3 mg / m³ (fraction respirable) **DNEL :** Travailleurs: DNEL à long terme - systémiques - inhalation: 2,79 mg / m³ Consommateurs: DNEL à long terme - systémiques - inhalation: 0,68 mg / L DNEL à long terme - systémiques - oral :> 70 mg / kg de poids corporel / jour **Environnement :** PNEC Aqua (eau douce): 0,05 mg / L PNEC Aqua (eau de mer): 0,005 mg / L PNEC Aqua (problème intermittent): 0,5 mg / L PNEC STP: 50 mg / L
EDTA :	**Environnement :** PNEC Aqua (eau douce): 2,2 mg / l (se réfère à l'acide libre) PNEC Aqua (eau de mer): 0,22 mg / l (se réfère à l'acide libre) PNEC Aqua (problème intermittent): 1,2 mg / l (acide libre) PNEC sol: 0,72 mg / kg (acide libre) PNEC usine de traitement: 43 mg / l (acide libre) **DNEL** Travailleurs : DNEL à long terme – systémiques et locaux - inhalation: 2,5 mg / m³ DNEL à court terme – systémiques et locaux – inhalation : 2,5 mg / m³ Consommateurs: DNEL à long terme – systémiques et locaux - inhalation: 1,5 mg / m³ DNEL à court terme – systémiques et locaux – inhalation : 1,5 mg / m³ DNEL à long terme – systémiques – oral : 25 mg / kg / jour (poids corporel).
Hydroxyde de potassium :	TLV: 2 mg / m³ (valeur seuil) (ACGIH 2000)

Contrôle de l'exposition professionnelle :

Mesures de protection collective :	Assurer une bonne ventilation du lieu de travail
Protection respiratoire :	Porter un appareil respiratoire approprié (EN 141)
Protection des mains :	Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374-1/EN374-2/EN374-3)
Protection des yeux/du visage :	Porter des lunettes de sécurité (EN 166).
Protection de la peau :	Porter un vêtement de protection fermé.
Protection thermique :	Aucun danger à signaler

OENOCLEAN MULTI USAGES

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement

Contrôle de l'exposition professionnelle relatif aux substances contenues :

2-Butoxyéthanol :

Mesures de protection collective : Le lieu de travail doit être suffisamment aéré. Lorsque cela est possible, installer un système efficace de ventilation par aspiration localisée. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la limite d'exposition, il sera nécessaire d'utiliser des moyens appropriés de protection des voies respiratoires.
Protection des mains : Porter des gants de protection
Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité.

Métasilicate de disodium :

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité (EN 166).
Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374-1/EN374-2/EN374-3)
Protection de la peau : Porter un vêtement de protection fermé.
Protection respiratoire : Nécessaire si la ventilation est insuffisante ou d'exposition prolongée.
Protection thermique : Aucun danger à signaler

Pyrophosphate de potassium :

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité (EN 166).
Protection des mains : Non nécessaire en cas d'utilisation normale du produit
Protection de la peau : Porter un vêtement de travail ordinaire.
Protection respiratoire : Non nécessaire en cas d'utilisation normale du produit
Protection thermique : Aucun danger à signaler

EDTA:

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166).
Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)
Protection de la peau : Porter un vêtement de travail fermé.
Protection respiratoire : Protection en cas de vapeurs / aérosols. Filtre pour particules solides et liquide d'efficacité moyenne (par exemple EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

OENOCLEAN MULTI USAGES

Hydroxyde de potassium :	Mesure de protection collective : Assurer une ventilation adéquate et un système d'aspiration local. Protection des yeux/du visage : Installer des fonctaines oculaires d'urgence au voisinage de la zone de travail. Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux pour les produits chimiques (EN166). Le port d'un masque facial est recommandé lorsqu'il y a risque d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Protection des mains : Installer des douches d'urgence à proximité de la zone de travail. Certaines crèmes peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Ces crèmes protectrices ne devront pas être appliquées lorsque le contact a déjà eu lieu. Porter des gants en caoutchouc néoprène (EN 374). Le temps de pénétration des gants doivent être choisis en fonction de la durée d'utilisation prévue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui, dans la pratique, diminue le temps d'utilisation des gants résistant aux produits chimiques par rapport aux prescriptions de la norme EN 374. En raison de la grande variété de circonstance possibilités, il faut en considération le manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement lorsque des signes de dégradation sont observés. Protection de la peau : porter des bottes en caoutchouc néoprène (EN347). Porter des vêtements résistant aux produits corrosifs. Protection respiratoire : porter un masque filtre contre les gaz et vapeurs (EN141). Afin d'obtenir un niveau suffisant de protection, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et de la concentration des contaminants présents, conformément aux spécifications du fournisseur du filtre. L'appareil respiratoire avec filtres ne fonctionnent pas de manière satisfaisante lorsque l'air contient des concentrations élevées en vapeurs.

9 – Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Liquide jaune clair fluorescent
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH :	10,0 +/- 0,5 (20°C, solution à 1%)
Point de fusion/congélation :	Non déterminé
Point / intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point d'inflammabilité :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gras) :	Non applicable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non applicable
Tension de vapeur :	Non applicable

OENOCLEAN MULTI USAGES

Densité de vapeur :	Non déterminé
Densité relative :	1,06 +/- 0,05 (20°C)
Solubilité :	Soluble dans l'eau en toute proportion
Coefficient de réparation	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non applicable
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés oxydantes :	Non applicable

10 – Stabilité et réactivité

Réactivité :

2-Butoxyéthanol :	Réaction avec les acides, les agents oxydants
Métasilicate de disodium :	Pas de risque de réactivité
Pyrophosphate de potassium :	Pas de risque de réactivité
EDTA :	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions /indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Effet corrosif sur l'aluminium
Hydroxyde de potassium :	Données non disponibles

Stabilité : Aucune réaction dangereuse si le produit est utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune

Conditions à éviter : Aucune

Matières à éviter : Peut générer des gaz inflammables en contact de substances organiques halogénées ou de métaux élémentaires.

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est utilisé selon l'usage prévu.

11 – Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Non applicable

Corrosion/irritation : en cas contact avec les yeux, le produit cause une l'irritation qui peut durer plus de 24 heures. En cas de contact avec la peau, il provoque une inflammation importante avec érythème, escarres ou d'oedèmes.

Sensibilisation : Non applicable

Toxicité par administration répétée : Non applicable

Effets CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction) : Non applicable

OENOCLEAN MULTI USAGES

Informations toxicologiques relatives aux substances contenues :

2-Butoxyéthanol :

Toxicité aigüe :
DL50 (oral, rat) : 200 -2000 mg/kg
DL50 (cutanée, rat) : 400 - 2000 mg/kg
CL50 (inhalation, rat) : 2 - 20 mg/l pendant 4 heures

Métasilicate de disodium :

Aucune donnée disponible

EDTA :

Toxicité aigüe :
DL50 (oral, rat) > 2000 mg/kg (test BASF)
CL50 (inhalation, rat) : 1000 - 5000 mg/m^3 (6 heures, OCSE – ligne directrice 403)
Toxicité modérée après une inhalation de courte durée.
Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.
Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Corrosion/Irritation oculaire : lapin : irritant (test BASF)

Corrosion/irritation cutanée : lapin : non irritant (test BASF)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : cochon d'inde: non sensibilisant (OCDE - ligne directrice 406). Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivée à partir de produits de structure ou de composition analogue.

Effets mutagène sur les cellules germinales : Dans la plupart des expériences réalisées (bactéries / micro-organismes / cultures cellulaires/ expérimentation animale) aucun effet mutagène de la substance n'a été détecté.

Cancérogénicité : Selon des expériences à long terme sur des rats et des souris avec administration par voie orale, nourriture, la substance n'est pas cancérigène.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur animaux ne montrent aucun effet négatif sur la fertilité.

Toxique pour le développement : évaluation des effets tératogènes: Les expériences sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur le développement de progéniture à des doses qui se sont avérées non toxiques sur les parents.

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Aucun effet indésirable n'a été observé lors des expérimentations animales, même après une exposition répétée.

OENOCLEAN MULTI USAGES

Sodium 2-ethylhexylsulfate :	Toxicité aigüe : DL50 (oral) > 2000 mg/kg Corrosion/Irritation oculaire : extrêmement irritant (analogie) (GHS catégorie 1) Corrosion/irritation cutanée : irritant (analogie) (GHS : catégorie 2) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : données non disponibles Effets mutagène (in vitro) : non mutagène (test Ames, GHS : aucune catégorie) Cancérogénicité : données non disponibles Toxicité pour la reproduction : données non disponibles Toxique pour le développement : données non disponibles Evaluation de la toxicité après administration répétée: données non disponibles
Hydroxyde de potassium :	Toxicité aigüe : DL50 (oral, rat) : 273 mg/kg Corrosion/Irritation : Nocif en cas d'ingestion. Brulure de la peau ou des yeux au contact direct. Brulure du tube digestif en cas d'ingestion. Les poussières de particules fines sont irritantes pour la peau et le système respiratoire.

12 – Informations écologiques

Ecotoxicité

2-Butoxyéthanol :	CE50 (algue, 7g) > 100 mg/l CE50 (Daphnia magna, 24h) > 100 mg/l CL50 (poisson, 96h) > 100 mg/l
Métasilicate de disodium :	Eviter le rejet dans l'environnement
Pyrophosphate de potassium :	Le phosphate est un nutriment pour les plantes et par conséquent peut favoriser la croissance du phytoplancton dans l'eau. CE50 (algue, 72h) > 100 mg/l NOEC (algue, 72h) > 100 mg/l CE50 (Daphnia magna, 48h) > 100 mg/l (EPA OTS 797.1300 Klimisch 2) CL50 (poisson, 96h) > 100 mg/l (OECD 203, UE méthode C.1, menée sur une substance similaire, Klimisch 2) CE50 (boues activées, 3h) > 1000 mg/l (OCDE 209, UE méthode C.11, EPA OPPTS 850.6800, menée sur une substance similaire, Klimisch 2.) Eviter le rejet dans l'environnement

OENOCLEAN MULTI USAGES

EDTA : Il y a de fortes probabilités que le produit ne soit pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique ne devrait pas compromettre l'activité biologique des boues activées.
CE50 (poisson, lepomis macrochirus, 96h) > 100 mg/l (OPP 72-1 (Directive EPA), statique). Le produit n'a pas été testé. Les données sont dérivées de produits de structure ou de composition analogue.
CE50 (Daphnia magna, 48h) > 100 mg/l (DIN 38412 partie 11, statique). Le produit n'a pas été testé. Les données sont dérivées de produits de structure ou de composition analogue.
CE50 (Scenedesmus obliquus, 72h) > 100 mg/l (Directive 88/302/CEE, partie C, p 89, statique.
CE20 (boues activées, , 30 mn) > 500 mg/l (OECD, ligne directrice 209, aquatique).
L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique ne devrait pas compromettre l'activité biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. Les données sont dérivées de produits de structure ou de composition analogue.
NOEC (Brachydanio rerio , 35 j)> = 36,9 mg / l (OCDE Ligne directrice 210, débit).
Les indications de toxicité se réfèrent à la concentration déterminée analytiquement. produit n'a pas été testé. Les données sont dérivées de produits de structure ou de composition analogue.
NOEC (Daphnia magna, 21 j) : 25 mg / l (OCDE Ligne directrice 211, semistatique). Le produit n'a pas été testé. Les données sont dérivées de produits de structure ou de composition analogue.
CL50 (Eisenia foetida , 14 j) : 156 mg / kg (OCDE - ligne directrice 207, sol artificiel). Le produit n'a pas été testé. Les données sont dérivées de produits de structure ou de composition analogue.

Sodium 2-ethylhexylsulfate : CL50 (poisson) > 100 mg /l (SO 7346/2 (semi-statique) GHS: Non classé)
CE0 (bactérie) > 100 mg/l (Toxicité aiguë bactérienne selon la méthode OCDE 209)

Hydroxyde de potassium : CL50 (poisson, 96h) : 80 mg /l (OECD 203)

Persistance et dégradabilité

2-Butoxyéthanol : Facilement biodégradable
Métasilicate de disodium : Aucune donné disponible
Pyrophosphate de potassium : Aucune donné disponible
EDTA : Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H_2O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).
Évaluation de la stabilité dans l'eau: En raison de la composition chimique, l'hydrolyse n'est pas probable.
Sodium 2-ethylhexylsulfate : Le(les) tensioactifs(s) contenu(s) dans cette formulation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité établis par la règlementation CE n°648/2004 relative aux produits détergents. Toutes les informations sont disponibles sur simple demande.
Hydroxyde de potassium : Non applicable

OENOCLEAN MULTI USAGES

Potentiel de bioaccumulation

2-Butoxyéthanol :	Peu bioaccumulable
Métasilicate de disodium :	Aucune donné disponible
Pyrophosphate de potassium :	Peu bioaccumulable
EDTA :	Facteur de bioconcentration: env. 1,8 (28 j, Lepomis macrochirus) L'accumulation dans les organismes est faible.
Sodium 2-ethylhexylsulfate :	Aucune donné disponible
Hydroxyde de potassium :	Aucune donné disponible

Mobilité :

2-Butoxyéthanol :	Le produit a un potentiel de mobilité très élevé
Métasilicate de disodium :	Aucune donné disponible
Pyrophosphate de potassium :	Aucune donné disponible
EDTA :	Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux : La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau. L'absorption dans la phase solide du sol n' est pas prévisible.
Sodium 2-ethylhexylsulfate :	Aucune donné disponible
Hydroxyde de potassium :	Aucune donné disponible

Résultats des évaluations PBT : Pas de PBT ou vPvB selon le règlement (EC) No 1907/2006, Annexe XIII.

Autres informations : Le(les) tensioactifs(s) contenu(s) dans cette formulation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité établis par la règlementation CE n°648/2004 relative aux produits détergents. Toutes les informations sont disponibles sur simple demande.

13 – Considérations relatives à l'élimination

Préparation : Elimination conformément aux prescriptions légales en vigueur.

Emballage : Ne pas réutiliser les contenants vides. Elimination conformément aux prescriptions légales en vigueur.

14 – Informations relatives au transport

Règlementation pour le transport sur mer (IMDG) :	Non concerné
Règlementation pour le transport par route (ADR) :	Non concerné
Règlementation pour le transport par chemin de fer (RID) :	Non concerné
Règlementation pour le transport par air (OACI/IATA) :	Non concerné

OENOCLEAN MULTI USAGES

15 – Informations règlementaires

Eléments d'étiquetage selon la directive 1999/45/CE :

Substances dangereuses : Contient : EDTA, métasilicate de disodium, pirophosphate de potassium, 2-butoxyéthanol
Règlements CE n° 2006/907-2004/648 : <5% 1,2-Benzisothiazolin-3-one, tensioactifs anioniques, EDTA et sels.

Classe/catégorie de danger : Xi- Irritant

Symbole de danger :



Phrases de risque : R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

Recommandations de prudence :
S23 - Ne pas respirer les aérosols.
S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S64 - En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Ont été pris en compte :

- **La directive n° 67/548/CEE** du 27/06/67 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
- **La directive n° 1999/45/CE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
- **Le règlement (CE) n° 1907/2006** du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
- **Le règlement (CE) n° 1272/2008** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

OENOCLEAN MULTI USAGES

16 – Autres données

Listes des phrases R visées au point 3 :
R20 - Nocif par inhalation.
R21 - Nocif par contact avec la peau.
R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R34 - Provoque des brûlures.
R35 - Provoque de graves brûlures.
R36 - Irritant pour les yeux.
R37 - Irritant pour les voies respiratoires.
R38 - Irritant pour la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

Informations complémentaires :

Les informations contenues dans cette fiche font référence et ne peuvent être valables que dans le cas où le produit serait utilisé seul. En cas de combinaison avec d'autres produits ou dans d'autres conditions d'utilisation que celles décrites, rien du contenu de la présente fiche de sécurité ne peut être garanti.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Pour toutes informations complémentaires, écrire ou téléphoner à la société
Œnologie IMMELE SAS - 10, rue du Stade - 68240 SIGOLSHEIM
Tél. 00 33 (0)3 89 47 32 33 - Fax 0033 (0)3 89 47 33 34
Courriel : sigolsheim@oenoliaconseil.fr